



# ZOOM SUR...

## Brottes



Au même titre que le Centre ville de Chaumont, le centre ancien du village est protégé par la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, dans un souci de préservation du caractère rural de ses éléments bâtis. En confortant les dispositions de la ZPPAUP, le Plan Local d'Urbanisme contribue à pérenniser cette protection.

Néanmoins, il s'agira également d'offrir de nouvelles opportunités d'urbanisation, à vocation d'habitat individuel notamment, sans faire perdre à Brottes son âme de village. Le Plan Local d'Urbanisme ouvrira de manière raisonnée des nouvelles emprises à l'urbanisation concentrées autour du village ancien pour limiter l'étalement, en respectant l'environnement du milieu sensible de la vallée de Suize.



Le Plan Local d'Urbanisme contribuera à l'extension des secteurs à usage d'activité de type artisanal par l'ouverture à l'urbanisation de terrains aux marges du secteur de La Vendue. Les extensions d'activités ou d'équipements dans les secteurs de la Quellemèle ou des Lavières seront encadrées pour veiller à limiter au mieux les réductions des espaces agricoles.

Le plateau sportif des Lavières sera conforté dans sa vocation de plateau sportif et de loisirs par l'augmentation des surfaces constructibles sur le secteur.



L'aménagement d'une nouvelle zone commerciale ainsi que l'implantation d'une salle multi-activités sur le secteur de La Vendue constitueront un nouveau pôle d'attractivité pour le territoire communal

Les espaces naturels inscrits en zone protégée de type Natura 2000 ou Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique seront préservés comme par exemple les éboulis de la côte de Chaumont et de la côte grillée ou encore la pelouse sèche de la Vendue